

Non classifié

Français - Or. Anglais

11 octobre 2022

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT****Examen de l'aide****Examen des politiques et programmes des États-Unis en matière de coopération pour le développement****Aperçu de la coopération pour le développement dispensée par les États-Unis**

29 septembre 2022

Cet aperçu de la coopération pour le développement dispensée par les États-Unis a été établi dans le cadre de l'examen par les pairs 2022 du CAD consacré aux États-Unis et complète [le rapport d'examen par les pairs](#). Il contient des informations sur les politiques, les processus et les systèmes mis en place par les États-Unis, et se réfère aux indicateurs présentés dans le cadre d'analyse des examens par les pairs [[DCD/DAC\(2020\)69/FINAL](#)]. Des informations supplémentaires, en particulier sur les dotations d'aide publique au développement (APD) des États-Unis, figurent dans le [Profil de coopération pour le développement relatif aux États-Unis](#).

L'aperçu a été vérifié par les États-Unis et a été communiqué aux délégués pour information avant la réunion du CAD consacrée à l'examen par les pairs des États-Unis, qui a eu lieu le 29 septembre 2022. Le document est désormais publié comme final et non classifié.

Le présent document est téléchargeable sur O.N.E. au format PDF uniquement.

Personnes à contacter :

Renwick Irvine, tél. : +33 (0)1 45 24 78 52 Renwick.IRVINE@oecd.orgEmily Bosch, tél. : +33 (0)1 45 24 93 37, Emily.BOSCH@oecd.orgCyprien Fabre, tél. : +33 (0)1 45 24 91 17 Cyprien.FABRE@oecd.org

JT03504672

Aperçu du système américain de coopération pour le développement

Stratégie

Cadre d'action

1. L'Administration Biden a réaffirmé l'engagement des États-Unis en faveur du développement et de la coopération internationale, qui constituent des instruments fondamentaux de la politique étrangère américaine. Sur la base des Orientations stratégiques provisoires en matière de sécurité nationale (*Interim National Security Strategic Guidance*) (White House, 2021^[1]), une Stratégie de sécurité nationale (*National Security Strategy*) est en cours de préparation, qui précisera les priorités des États-Unis en matière de développement et la façon dont celles-ci contribuent à la sécurité nationale et à la politique étrangère du pays. Une politique globale intégrée de coopération pour le développement précisera les contours de la stratégie américaine pour le développement.

2. L'action des États-Unis se concentre sur le développement durable et les modalités de partenariat et de mise en œuvre de leur aide, notamment par : une meilleure prise en compte du contexte local ; un engagement accru auprès du secteur privé ; le déploiement d'outils en faveur du développement numérique ; une plus grande préoccupation pour la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité ; la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ; la promotion des droits humains et de la cohérence entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.

3. Les priorités des États-Unis en matière de politique étrangère et de développement s'expriment par le biais de stratégies régionales et par pays en cascade et à travers une série de stratégies thématiques et d'initiatives de développement pangouvernementales. Le Plan stratégique conjoint (*Joint Strategic Plan, JSP*) du Département d'État et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour les exercices 2022-26 expose les objectifs de la coopération pour le développement américaine (US Department of State/USAID, 2022^[2]). Les stratégies régionales conjointes (*Joint Regional Strategies*) explicitent les priorités communes du Département d'État et de USAID afin de guider les bureaux locaux des États-Unis. Les stratégies nationales intégrées (*Integrated Country Strategies*) exposent les priorités des États-Unis dans chaque pays et contexte, pour l'ensemble des objectifs de la coopération pour le développement et des relations bilatérales. Les stratégies de coopération pour le développement régionales et par pays (*Regional and Country Development Cooperation Strategies*) de USAID expriment un objectif de haut niveau, que viennent étayer les objectifs de développement.

4. Ces dernières années, un ensemble de politiques publiques est venu renforcer les nouvelles modalités de travail en matière de prévention des conflits, de paix et de stabilité. L'examen 2018 de l'aide en faveur de la stabilisation (*Stabilization Assistance Review*) (US Department of State/USAID/US Department of Defense, 2018^[3]) a posé les jalons pour la loi sur la fragilité dans le monde (*Global Fragility Act*) (United States Congress, 2019^[4]) et la Stratégie de prévention des conflits et de promotion de la stabilité (*Strategy to Prevent Conflict and Promote Stability*) qui en a découlé (US Department of State,

2022⁽⁶⁾). La future stratégie pour l'action humanitaire viendra refléter les efforts de cohérence entrepris, grâce à la création du Bureau pour l'aide humanitaire (*Bureau for Humanitarian Assistance*), ainsi que l'engagement ferme des États-Unis à mettre en œuvre la Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix [[OECD/LEGAL/5019](#)].

Orientations et base de la prise de décision

5. Le Conseil de sécurité nationale (*National Security Council – NSC*) coordonne la prise de décision publique sur les priorités de développement au sein de l'exécutif du gouvernement américain. Sa Direction du développement, de la santé mondiale et des affaires humanitaires (*Directorate for Development, Global Health and Humanitarian Affairs*) organise de multiples processus sur des questions d'action publique hautement prioritaires. La direction chargée de la démocratie, des droits et de la gouvernance, celle en charge du changement climatique, ainsi que d'autres directions fonctionnelles ou géographiques coordonnent la prise de décision sur les sujets qui leur incombent. Les organismes de développement américains participent activement à ces processus. À travers le NSC, l'ensemble des organismes publics américains développent des stratégies sectorielles et régionales permettant d'orienter les partenariats pour le développement, parallèlement à d'autres initiatives de politique étrangère, comme la diplomatie, la coopération en matière de sécurité ou le commerce.

6. La loi de 2010 sur la modernisation de la performance et des résultats de l'administration américaine (*Government Performance and Results Act Modernization Act*) exige que tous les organismes fédéraux établissent des plans stratégiques définissant des objectifs et des indicateurs de performance et qu'ils adoptent un système de reddition de comptes périodique (United States Congress, 2010⁽⁶⁾), à l'instar du JSP pour le Département d'État et USAID. Chaque organisme établit des politiques et stratégies qui guident la prise de décision. Ainsi, USAID publie des politiques, des stratégies et des visions en matière de développement dans un registre public de son cadre d'action, regroupées en différents thèmes : conflits, fragilité et résilience ; démocratie, droits humains et gouvernance ; pratique du développement ; croissance économique et commerce ; éducation ; santé mondiale ; développement inclusif ; et ressources naturelles. Ce registre répertorie également des documents d'orientation opérationnels à l'appui de la politique de développement.

7. Les stratégies des bureaux fonctionnels (*Functional Bureau Strategies*) du Département d'État présentent la vision et l'orientation des différents bureaux fonctionnels, notamment la façon dont le Département prévoit de mettre en œuvre la politique étrangère et l'aide au développement sur des questions transversales. Le Bureau de l'aide extérieure (*Foreign Assistance Bureau*) organise chaque année des discussions sectorielles stratégiques sous forme de tables rondes rassemblant les principaux décideurs concernés au sein du Département d'État et de USAID. Les conclusions de ces discussions permettent d'éclairer la prise de décision du Bureau en matière de planification stratégique, de budget, de politiques publiques et de programmes, et contribuent à un apprentissage plus vaste au sein du Département d'État et de USAID.

Dispositifs institutionnels

Leadership, responsabilité, complémentarité et redevabilité concernant la coopération pour le développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration

8. Le NSC facilite la coordination interinstitutionnelle entre les quelques 20 organismes du Gouvernement des États-Unis chargés de l'aide extérieure déclarée comme aide publique au développement (APD) ou autres apports du secteur public (AASP). Voici succinctement le rôle de chacun de ces organismes et la part de chacun dans l'APD totale versée en 2020 (OECD, 2022⁽⁷⁾) :

- USAID gère la majeure partie de l'APD brute des États-Unis (61.9 %). Organisme indépendant de l'administration américaine, USAID collabore étroitement avec le Département d'État et reçoit ses orientations générales en matière de politique étrangère du secrétaire d'État.
- Le Département d'État (16.2 %) est le principal organe chargé des affaires étrangères des États-Unis.
- Le Département de la santé et des services aux personnes (*Department of Health and Human Services, HHS*) et ses centres de prévention et de lutte contre les maladies (*Center for Disease Control and Prevention, CDC*), l'Administration des ressources et services de santé (*Health Resources and Services Administration, HRSA*) et les instituts nationaux de la santé (10.2 %) fournissent une assistance technique en matière de santé mondiale dans le cadre d'initiatives de développement et d'intervention d'urgence.
- Le Département du Trésor (5.4 %) dispose du pouvoir décisionnel s'agissant des banques multilatérales de développement et des principaux fonds mondiaux, et dispose également d'un modeste programme d'assistance technique.
- Le Département de l'agriculture joue un rôle de chef de file pour ce qui concerne les ressources alimentaires, agricoles et naturelles, le développement rural, la nutrition et les sujets connexes, ainsi que l'aide alimentaire. Son Service pour l'agriculture extérieure met en relation l'agriculture américaine et le reste du monde afin d'améliorer les possibilités d'exportation et la sécurité alimentaire mondiale.
- Le Département de la défense soutient les interventions d'urgence, les infrastructures en Afghanistan, la prévention du VIH/sida ainsi que les interventions humanitaires et en cas de catastrophe naturelle.
- Le Département de l'intérieur soutient les initiatives du Service pour les poissons et les espèces sauvages (*Fish and Wildlife Service*) et du Bureau des affaires insulaires (*Office of Insular Affairs*), notamment les accords de libre association entre les États-Unis et les États fédérés de Micronésie et entre les États-Unis et la République des Îles Marshall.
- Au sein du Département du travail, le Bureau des affaires internationales du travail finance des programmes visant à renforcer le droit du travail, à donner des moyens d'action aux travailleurs vulnérables et à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains partout dans le monde.
- La Millennium Challenge Corporation (MCC) est un organisme américain novateur en matière d'aide extérieure, dont la mission consiste à réduire la pauvreté en favorisant la croissance économique.
- La Société américaine de financement du développement international (*International Development Finance Corporation, DFC*) est née en 2019 de la fusion de l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) et de l'Autorité de crédit au développement (*Development Credit Authority*), du Bureau pour les capitaux privés et les microentreprises (*Office of Private Capital and Microenterprise*), de fonds d'entreprises et du portefeuille de garanties des prêts souverains de USAID. La loi pour une meilleure utilisation des investissements au service du développement (*Better Utilization of Investments Leading to Development*), ou loi BUILD, de 2018, a conféré à la DFC des pouvoirs étendus. Ses activités sont comptabilisées dans les AASP.
- Le Corps de la paix (*Peace Corps*) promeut la paix et l'amitié dans le monde en aidant les peuples des pays concernés à satisfaire leur besoin en hommes et femmes qualifiés, en travaillant à promouvoir une meilleure compréhension des Américains par les populations aidées, mais également une meilleure compréhension des autres peuples par les Américains.
- La Fondation interaméricaine (*Inter-American Foundation, IAF*), un organisme indépendant de l'administration américaine, investit dans le développement local communautaire dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

- L'Agence américaine pour le commerce et le développement (*Trade and Development Agency*) aide les entreprises à créer des emplois américains en exportant des biens et des services américains dans le cadre de projets de développement prioritaires dans les économies émergentes.
- La Fondation américaine pour le développement de l'Afrique (*African Development Foundation, ADF*) a été créée par le Congrès américain afin d'investir dans les organisations locales, les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises en Afrique.
- Le Département de l'énergie, l'Agence pour la protection de l'environnement, le Département de la justice, le Département des transports, le Département du commerce et le Département de la sécurité intérieure prennent également part à des activités d'assistance en matière d'action publique, de réglementation ou sur le plan technique.
- La Commission du commerce international produit des analyses sur des questions de commerce international à l'intention du président des États-Unis et du Congrès, et constitue une enceinte pour le règlement des différends commerciaux et relatifs à la propriété intellectuelle.

9. Les États-Unis opèrent à travers différents organismes et par le biais d'une variété d'initiatives et d'approches afin de produire des résultats correspondant à leurs priorités d'action publique. Parmi elles, mentionnons le Plan d'aide d'urgence du président des États-Unis pour la lutte contre le sida (*President's Emergency Plan for AIDS Relief*), l'Initiative du président américain contre le paludisme (*President's Malaria Initiative*), l'Initiative alimentaire pour l'avenir (*Feed the Future*), les initiatives *Power Africa* et *Prosper Africa* et le Partenariat pour les infrastructures mondiales et l'investissement.

10. Le Bureau de la gestion et du budget (*Office of Management and Budget, OMB*) du Bureau exécutif du président, supervise la mise en œuvre des priorités présidentielles à travers l'ensemble de l'exécutif. Il est chargé de coordonner l'élaboration et l'exécution du budget, et gère et supervise les performances des différents organismes publics, leurs procédures de passation de marchés, leur gestion financière et les technologies de l'information qu'ils utilisent.

11. Le rôle du Congrès des États-Unis est d'élaborer et d'adopter la législation qui autorise les programmes et attribue les fonds, mais également d'assurer la supervision des politiques et des programmes de coopération pour le développement pour le compte des contribuables américains. Le Congrès conserve un grand intérêt pour le budget, les opérations et les politiques de développement de l'administration américaine, qui demeurent placés sous son autorité ; il exprime ses priorités programmatiques sous la forme de mandats de financement ou de niveaux de financement recommandés dans les lois portant ouverture de crédits et les documents d'appui, appelés *report language*, à l'intention des commissions. La Commission des relations extérieures du Sénat et la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants disposent de la compétence principale sur la politique de coopération pour le développement à travers les lois d'autorisation. L'ouverture annuelle de crédits pour l'aide au développement est initialement du ressort de la Chambre des représentants, avant d'être examinée par le Sénat. Chaque chambre dispose également de commissions et sous-commissions qui supervisent les attributions de crédits pour certains des organes, essentiellement nationaux, chargés de programmes relevant de l'APD. La Commission des relations extérieures du Sénat et le Comité de la Chambre des représentants sur les services financiers sont compétents en ce qui concerne les contributions apportées par les États-Unis aux institutions financières internationales.

12. Le Bureau de l'Inspecteur général (*Office of Inspector General, OIG*) de USAID réalise des audits indépendants et objectifs de l'Agence et de quatre autres organismes d'aide extérieure des États-Unis : la MCC, la Fondation des États-Unis pour le développement de l'Afrique, l'IAF et la DFC. L'OIG procède à l'analyse et au suivi des activités d'aide extérieure et de développement, y compris les travaux des départements d'évaluation et, le cas échéant, formule des recommandations d'action en vue d'améliorer les programmes et les opérations des organismes et de préserver l'argent des contribuables. D'autres départements et organismes de l'administration américaine disposent de leur propre inspecteur général.

13. La Cour des comptes ([Government Accountability Office](#), GAO) fait partie intégrante du pouvoir législatif ; elle fournit au Congrès, aux responsables des organismes exécutifs et au public des informations à jour, fondées sur les faits et non partisans, qui peuvent être utilisées pour améliorer la gouvernance et faire économiser aux contribuables des milliards de dollars. Ses travaux sont soit entrepris à la demande des comités ou sous-comités du Congrès, soit statutairement requis par la loi ou les rapports des comités du Congrès.

Consultation et participation des parties prenantes

14. La loi sur les procédures administratives ([Administrative Procedure Act](#)) régit le processus par lequel les organismes fédéraux élaborent et adoptent les règlements. Elle impose que les avis de proposition de réglementation et leur version finale soient publiés dans le registre fédéral ([Federal Register](#)) et que la population ait la possibilité de formuler des observations sur les avis de proposition de réglementation. Elle prévoit en outre que la plupart des règlements aient une date d'entrée en vigueur différée de 30 jours.

15. La collaboration et l'engagement avec les principales parties prenantes – au niveau national et international, à l'échelon mondial, régional, national ou infranational – sont une valeur centrale de USAID. L'Agence recherche et mobilise régulièrement des parties prenantes pour les interroger sur leurs priorités et leurs points de vue, et agir en conséquence – elle se tourne notamment vers les pouvoirs publics des pays partenaires, les bénéficiaires, les organisations de la société civile, y compris confessionnelles, le secteur privé, les organisations multilatérales, les institutions régionales et les milieux universitaires.

16. USAID consulte régulièrement la société civile et les parties prenantes externes lors de l'élaboration de ses stratégies et de ses orientations, en les rendant accessibles sous forme de projet pour une période ouverte de commentaires publics. Le Comité consultatif sur l'aide extérieure volontaire de USAID, créé par directive présidentielle après la Seconde Guerre mondiale et resté en vigueur en vertu de la loi fédérale sur les comités consultatifs de 1972, sert de lien entre l'administration américaine et les organisations bénévoles privées actives dans l'aide humanitaire et le développement international.

Ressources humaines, capacités et compétences

17. Les personnes employées par USAID possèdent une grande variété de compétences techniques, managériales et opérationnelles, grâce auxquelles l'Agence peut atteindre ses objectifs de développement international. Ses effectifs se composent de personnes embauchées directement et de personnel contractuel, aux États-Unis et dans 97 autres pays. Au cours de l'exercice 2021, l'Agence a rempli sa mission grâce à 4 135 employés américains recrutés directement, dont 1 863 sont agents du service extérieur des États-Unis, 395 sont agents du service pour une durée limitée et 1 877 sont fonctionnaires. Un soutien supplémentaire a été apporté par 4 673 ressortissants nationaux agents du service extérieur, 1 150 prestataires de service individuels, 41 boursiers et 92 personnes détachées en vertu d'accords de service entre agences. Sur ces effectifs, 3 674 personnes travaillaient à Washington, D.C., et 6 417 étaient en poste à l'étranger. Ces totaux englobent tous les types de financement, les employés de l'OIG de USAID, ainsi que les personnes nommées au conseil d'administration au moment de l'extraction des données¹. Le Tableau 1 indique le nombre et la répartition des employés de USAID et d'autres organismes actifs dans la coopération pour le développement.

Tableau 1. Répartition par organisme des effectifs chargés de la coopération américaine pour le développement

Institution	Total	Services centraux	Personnel américain dans les ambassades et les bureaux locaux	Personnel local ¹ dans les ambassades et les bureaux locaux
USAID	10 091	3 674	1 744	4 673
MCC	350	315	35	0 ¹
Fondation des États-Unis pour le développement de l'Afrique	30	30	0	0
Département d'État ²	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
HHS	1 854	411	171	1 272
Trésor	55	27	28	0
DFC	423	418	10	2 ³
Corps de la paix	3 140	890	196	2 054

Note : 1 Personnel local travaillant pour l'entité locale responsable et non pour la MCC directement.

2 Le Département d'État ne disposait pas d'une ventilation de ses effectifs au moment de la publication.

3 Hors sous-traitants non recrutés localement.

Source : données transmises par le gouvernement des États-Unis au Secrétariat du CAD.

Financement du développement durable

Aide publique au développement : volume et destination

18. En 2021, les États-Unis demeurent le pays membre du CAD ayant fourni le plus gros volume d'APD, avec 42.3 milliards USD d'APD brute (données préliminaires), soit 0.18 % de leur revenu national brut (RNB). Ce total représente également une hausse de 14.4 % en termes réels par rapport à 2020, qui s'explique par une augmentation de leurs contributions aux organisations multilatérales et par l'achat de vaccins contre le COVID-19 destinés à être donnés aux pays en développement. Le [Profil de coopération pour le développement](#) des États-Unis établi par l'OCDE fournit les dernières statistiques disponibles sur leur APD et analyse plus en détails leur approche du financement du développement.

19. En 2020, les États-Unis ont fourni l'essentiel de leur APD brute (84.1 %) sous forme bilatérale. Globalement, les allocations de l'APD bilatérale reflètent les priorités géographiques du pays (Afrique et Moyen-Orient). En 2020, les pays les moins avancés (PMA) ont reçu 34.2 % de l'APD bilatérale brute américaine (10.4 milliards USD), ce qui représente une proportion nettement supérieure à la moyenne du CAD ; néanmoins, les États-Unis n'ont pas tenu leur engagement concernant la part de leur RNB à consacrer aux PMA, puisque celle-ci n'était que de 0.06 % en 2020.

20. En 2020, l'aide-pays programmable (APP) a représenté 45.1 % de l'APD bilatérale brute américaine, contre 49.7 % en moyenne pour les pays du CAD. Cette même année, les États-Unis ont fourni la majorité de leur APP (82.7 %) sous forme d'interventions de type projet, tandis que 7.8 % l'ont été sous forme de soutien budgétaire et que 7.2 % sont allés à des fonds et programmes communs.

21. La coopération pour le développement américaine prend généralement la forme de dons. La plupart d'entre eux sont financés par le projet de loi de crédits budgétaires pour les programmes du Département d'État, les programmes d'opérations à l'étranger et les programmes connexes (*Department of State, Foreign Operations and Related Programs, SFOP*), qui est négocié et adopté par le Congrès.

Comme le note l'examen par les pairs consacré aux États-Unis par le CAD en 2022, plus de 90 % des fonds attribués aux SFOP gérés par le Département d'État et USAID sont soit préaffectés, soit orientés par le Congrès. Parvenir à concilier les priorités des pouvoirs exécutif et législatif et les faire concorder avec les priorités des pays partenaires et des autres partenaires de développement est une opération complexe, rendue encore plus difficile par les retards liés aux processus d'ouverture de crédits et autres processus ultérieurs (OECD, 2022^[8]).

22. L'utilisation par les États-Unis des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires reste faible et nettement en deçà de la moyenne du CAD. D'après les données de suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, en 2018, seulement 14 % de l'aide américaine versée au secteur public utilisait les systèmes nationaux, tandis que 57 % de l'APD examinée a été acheminée par l'intermédiaire des systèmes nationaux et que 85 % est inscrite au budget des pays. Les financements accordés par les États-Unis aux pays partenaires sont également devenus moins prévisibles : la prévisibilité annuelle pour les pays partenaires est passée de 92 % en 2016 à 72 % en 2018. La prévisibilité à moyen terme était de seulement 41 % en 2018, en baisse par rapport aux 74 % enregistrés en 2016 (OECD/UNDP, 2019^[9]).

23. En 2020, près de 22 % de l'APD bilatérale brute des États-Unis a été mise en œuvre par des organisations non gouvernementales internationales basées aux États-Unis, qui reçoivent par ailleurs très peu de soutien à leur budget ordinaire. Les entités du secteur privé ont, pour leur part, déployé 19 % de l'APD bilatérale brute. L'APD fournie directement aux autres États, y compris via la MCC, a représenté 8 % de l'APD bilatérale brute. Le reste a été acheminé par le biais d'organisations multilatérales, a permis de couvrir le coût des réfugiés dans le pays donneur ou bien les frais administratifs généraux.

24. En 2020, 15.9 % de l'APD brute des États-Unis était de l'APD multilatérale fournie sous la forme de contributions aux budgets centraux et essentiellement allouée à des fonds mondiaux ou verticaux. En outre, 20.1 % de l'APD bilatérale brute était préaffectée et acheminée par le biais du système multilatéral.

25. Les États-Unis demandent généralement à bénéficier d'exonérations de taxes et de droits de douane sur les biens et services qu'ils financent par l'APD dans les pays et territoires partenaires (à l'exception de l'impôt sur le revenu du personnel local), comme le prévoient les lois de crédits annuelles. Les États-Unis mettent ces informations à disposition sur la [plateforme numérique pour la transparence du traitement fiscal de l'APD](#) de l'OCDE afin de promouvoir la transparence et la redevabilité des exonérations fiscales.

26. Les États-Unis mettent en œuvre la Recommandation sur les conditions financières et modalités de l'aide [OECD/LEGAL/5006]. En 2019-20, l'élément don de l'ensemble de leurs engagements bilatéraux était de 100 %, un chiffre bien supérieur à la moyenne du CAD (92.4 %), tout comme l'élément don de leur APD aux PMA, également de 100 %. Le tableau 2 donne une vue d'ensemble des différents objectifs et engagements des États-Unis en 2019 et 2020.

Tableau 2. Résultats obtenus par les États-Unis au regard des engagements pris et des recommandations du CAD

	Objectif	2019	2020	2021
APD en pourcentage du RNB	0.7 %	0.15 %	0.17 %	0.18 %
APD totale aux PMA, en pourcentage du RNB	0.15-0.20 %	0.05 %	0.06 %	
Part de l'APD non liée visée par la Recommandation du CAD	100 %	55 %	71.80 %	
Élément don de l'APD totale	> 86 %	100 %	100 %	

Source : OCDE (2022^[7]), *Profils de coopération pour le développement – États-Unis*, établis par l'OCDE <https://www1.compareyourcountry.org/snaps/dev-coop-profiles-2022/fr/4172/302>.

27. Les États-Unis ont amélioré leurs performances concernant la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement [OECD/LEGAL/5015]. En 2020, 28.2 % de leur APD bilatérale visée par la recommandation était liée, ce qui représente une baisse substantielle par rapport aux cinq années précédentes. L'aide liée fournie par les États-Unis reflète les politiques d'achat de l'administration américaine, qui exigent généralement que les produits pharmaceutiques, les matières premières et produits agricoles, ainsi que les véhicules à moteur soient achetés ou fabriqués aux États-Unis.

28. Les bénéficiaires des dons de USAID se voient attribuer un code géographique dans leur accord de coopération ou leur contrat, qui désigne les pays spécifiques auprès desquels ils sont autorisés à acheter des biens et des services. Trois principaux codes géographiques sont généralement utilisés : 937, 935 et 110. À l'exception du code 937, qui exclut les achats auprès des pays en développement plus avancés, ces codes géographiques n'excluent pas l'achat de biens ou de services auprès de pays en développement².

29. L'aide américaine liée, à l'exclusion de l'aide alimentaire³, est essentiellement fournie dans les secteurs suivants :

- Administration publique et société civile (30 %) – par exemple par le biais du Programme international pour la lutte contre le trafic de drogue et l'application de la loi (*International Narcotics Control and Law Enforcement Program*) du Département d'État ;
- Santé (25 %) – par exemple à travers le programme de chaîne d'approvisionnement sanitaire mondiale de USAID ou des dons accordés par les CDC ;
- Éducation (15 %) – par exemple par le biais du Programme McGovern-Dole d'alimentation pour l'éducation (*McGovern-Dole Food for Education Program*) du Département de l'agriculture, qui fournit des repas dans les écoles ;
- Agriculture (10 %) – par exemple à travers les projets de développement agricole financé par *Feed the Future*, l'initiative du gouvernement des États-Unis pour la lutte contre la faim et la sécurité alimentaire dans le monde (OECD DAC, 2021^[10]).

USAID étudie actuellement de quelle façon l'ensemble de l'administration américaine pourrait notifier de manière plus précise le degré de liaison de son APD.

30. La qualité des données transmises au CAD et au Système de notification des pays créanciers (SNPC) par les États-Unis en 2020, sur les flux 2019, a été jugée satisfaisante, l'ensemble des données ayant été transmis. La qualité de certaines données pourrait cependant être améliorée (par exemple, les marqueurs ou le type d'aide). En outre, il y a eu une nouvelle notification des données au SNPC, ce qui a causé des retards dans le traitement (OECD, 2021^[11]).

31. USAID et le Département d'État communiquent les données sur l'aide extérieure via [ForeignAssistance.gov](https://www.foreignassistance.gov), la plateforme qu'ils ont lancée en août 2021 pour faire progresser la transparence, l'accessibilité et la redevabilité des données sur l'aide des États-Unis aux pays étrangers.

32. L'administration des États-Unis publie par ailleurs ses engagements dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et réfléchit à la façon d'exploiter ces données, notamment pour alimenter les systèmes des pays partenaires et remplir ses rapports de transparence dans le cadre de l'engagement des États-Unis au titre du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire). Elle étudie également de quelle façon utiliser ces données pour la prise de décision interne, par exemple en utilisant l'outil [Development Cooperation Landscape](#) de la plateforme afin de fonder ses décisions sur ce que font les acteurs du développement.

Apporter des financements à tous les niveaux de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix

33. En 2020, les États-Unis ont alloué 67 % de leur APD ventilable par pays à des contextes fragiles, soit le niveau le plus faible depuis 2009. Parallèlement, la part de l'APD bilatérale brute qu'ils consacrent aux contextes fragiles a augmenté, pour atteindre 45 % en 2020, ce qui suggère un recours accru au canal multilatéral dans les contextes fragiles au fil des ans.

34. Dans les contextes fragiles, l'APD consacrée à la paix a diminué en termes absolus depuis 2012, pour tomber à 1.4 milliard USD en 2020⁴. Dans l'ensemble des contextes (fragiles et non fragiles), l'APD consacrée à la paix a diminué en pourcentage, représentant 12.4 % de l'APD bilatérale brute des États-Unis en 2020. L'adoption de la loi sur la fragilité dans le monde (*Global Fragility Act*), en 2019, s'est accompagnée de l'octroi de 200 millions USD au Fonds de prévention et de stabilisation (*Prevention and Stabilization Fund*) et de 30 millions USD au Fonds pour les crises complexes (*Complex Crises Fund*) sur cinq ans.

35. En 2020, l'aide humanitaire a représenté 37 % de l'APD bilatérale brute des États-Unis à destination des contextes fragiles et 28 % de leur APD bilatérale brute globale, soit la part la plus élevée parmi les membres du CAD ; cette part représente en outre une hausse de 89 % par rapport à son niveau le plus faible (15 % en 2011).

Incitation à la mobilisation de financements additionnels à l'appui du développement

36. Fin 2018, USAID a publié sa première politique d'engagement du secteur privé ([Private Sector Engagement Policy](#)) afin de susciter la participation stratégique du secteur privé dans les pays en développement et de déployer des approches fondées sur le marché permettant de répondre aux défis humanitaires et de développement à grande échelle et de manière plus durable.

37. Les produits financiers émis par les pouvoirs publics américains pour promouvoir le développement – les financements à l'appui du développement – sont une composante de l'aide extérieure des États-Unis, bien qu'ils ne représentent qu'une faible part du financement total qu'ils consacrent au développement (Morgenstern et Brown, 2022^[12]). La DFC fournit des prêts, des garanties de prêts, des assurances contre les risques politiques, des prises de participation et de la coopération technique. Les revenus de la DFC, dont le plafond de financement est fixé à 60 milliards USD, proviennent de l'affectation de crédits. Ses principaux domaines d'intervention sont le changement climatique, la santé mondiale, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'équité et l'égalité entre les genres.

- La DFC peut accorder des **financements par emprunt** via des prêts directs ou des garanties partielles de prêts. Il peut s'agir aussi bien de crédits pour le développement de faible montant (jusqu'à 49 millions USD) que de projets et financements structurés dans des secteurs cruciaux comme les infrastructures ou l'énergie (de 50 millions USD à 1 milliard USD).
- Les **investissements sous forme de prises de participation** dans le domaine du financement du développement sont un nouveau produit financier pour l'administration américaine. Son programme d'investissements sous forme de prises de participation, très attendu, permettra à la

DFC d'investir dans des entreprises en phase de démarrage ou de croissance, qui ne seraient peut-être pas prêtes à s'endetter par ailleurs.

- Un soutien aux **fonds d'investissements** en capital-investissement des marchés émergents est également disponible afin de combler les lacunes en matière de capital-investissement par le biais d'appels à proposition sectoriels.
- Les **études de faisabilité** et l'**assistance technique** permettent de repérer et de préparer des projets afin d'attirer et de soutenir l'investissement privé en faveur du développement.
- L'**assurance contre les risques politiques** dédommage jusqu'à 1 milliard USD en cas de pertes dues à la non-convertibilité de la monnaie, à l'ingérence des autorités ou à des violences politiques, dont le terrorisme.

38. Le portefeuille pour l'impact et l'innovation ([Portfolio for Impact and Innovation](#)) de la DFC soutient les entreprises sociales au stade du démarrage qui proposent des solutions innovantes aux défis qui se présentent dans les pays en développement. Citons par exemple le financement de 5 millions USD accordé par la DFC à la plateforme numérique Twiga au Kenya, qui contribue à réduire le gaspillage alimentaire en mettant en relation les producteurs de fruits et légumes dans les régions rurales du pays avec les vendeurs à Nairobi.

39. La DFC n'a pas besoin de maintenir une bonne notation financière, ce qui devrait lui permettre d'accorder plus facilement la priorité aux investissements dans les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les contextes fragiles, où elle entend mener 60 % de ses activités. En 2021, la DFC a dépassé cet objectif : les deux tiers des projets nouvellement approuvés étaient centrés sur ces contextes (US International Development Finance Corporation, 2022^[13]).

40. Grâce à l'utilisation d'[Impact Quotient](#) (IQ) – un outil de gestion d'impact –, la DFC peut mesurer, gérer et évaluer l'impact de ses investissements sur le développement. L'outil IQ se fonde sur trois piliers : croissance, inclusion et innovation. Par exemple, les investissements dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure recueillent davantage de points, compte tenu de la plus grande difficulté associée à l'environnement opérationnel.

41. En 2020, la DFC, USAID, la MCC et le Département d'État ont mobilisé 5.8 milliards USD au total auprès du secteur privé au moyen de garanties, de cofinancements simples, d'investissement direct dans des entreprises et des structures ad hoc, et, dans une moindre mesure, de parts dans des organismes de placement collectif.

42. La MCC et la DFC ont lancé un nouveau mécanisme de financement mixte dénommé [American Catalyst Facility for Development](#) (ACFD), qui vise à repérer les investissements qui ont un impact économique, environnemental et/ou social, mais qui sont peu attrayants sur le plan financier. Il s'attache ensuite à transformer ces opérations en propositions viables sur le plan financier par le biais de structures de financement mixte, en tirant parti des atouts des deux institutions.

Systèmes de gestion

Tableau 3. Systèmes de gestion des États-Unis en matière de coopération pour le développement

	Observation
Les systèmes sont en place pour assurer la qualité de la coopération pour le développement, notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> Assurance qualité 	<p>▲ Le système intègre de solides processus d'assurance qualité. La loi sur l'intégrité financière des responsables fédéraux (Federal Managers' Financial Integrity Act) exige que le responsable de chaque organisme public américain procède à une évaluation annuelle conformément aux directives établies et fournisse une déclaration d'assurance (<i>Statement of Assurance</i>) au président et au Congrès. Les bureaux de l'Inspecteur général mènent des enquêtes et des audits indépendants et objectifs sur USAID, la MCC, la Fondation des États-Unis pour le développement de l'Afrique, l'IAF et la DFC et, le cas échéant, formulent des recommandations d'action en vue d'améliorer les programmes et opérations des organismes et de préserver les fonds des contribuables.</p> <p>▲ Le Système automatisé de directives (Automated Directives System, ADS) de USAID englobe l'organisation et les fonctions de USAID ainsi que les politiques et procédures qui régissent les programmes et opérations de l'Agence. Les informations sont régulièrement mises à jour afin d'aligner les politiques de USAID aux réglementations fédérales, déclarations d'orientation de l'administrateur et autres orientations générales les plus récentes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Intégration systématique des questions transversales 	<p>▲ La vision intégrée de la pauvreté et des inégalités s'ancre dans une approche fondée sur les droits de la personne et se reflète dans la stratégie de diversité culturelle.</p> <p>▲ La Stratégie nationale sur l'équité et l'égalité entre les genres (National Strategy on Gender Equity and Equality) garantit un engagement politique fort et à haut niveau, comme le reflète la mise à jour à venir de la Politique pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes de USAID (<i>Gender Equality and Women's Empowerment Policy</i>). Le projet de budget pour l'exercice 2023 aboutirait à doubler l'APD visant à promouvoir l'équité et l'égalité entre les genres à travers le monde. USAID a mis au point une formation sur le continuum de prise en compte du genre, portant sur la manière d'intégrer la question du genre dans la programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La proportion d'activités notifiées comme ayant pour objectif principal ou clé l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes est nettement inférieure à la moyenne des pays du CAD. ● La part des apports américains consacrés à l'environnement et/ou au changement climatique est inférieure à la moyenne des pays du CAD dans chacun des deux domaines. Les États-Unis consacrent 2.6 milliards USD à l'environnement et 897 millions USD à la lutte contre le changement climatique en général, et privilégient légèrement l'adaptation à l'atténuation dans leurs dotations d'APD.
<ul style="list-style-type: none"> Passation des marchés, attribution des contrats et conclusion d'accords 	<ul style="list-style-type: none"> ● La Stratégie 2018 relative aux acquisitions et à l'aide (2018 Acquisition and Assistance Strategy) de USAID définit des approches et des outils concrets pour élargir la base de partenaires de l'Agence. Toutefois, les acquisitions et l'aide restent concentrées sur les partenaires traditionnels. ● En 2021, USAID a lancé le site www.workwithUSAID.org afin de rendre la passation de marchés plus accessible. Mais le processus reste lourd. <p>▲ Toutes les opportunités de financement sont rendues publiques sur les sites SAM.gov et Grants.gov. USAID organise des webinaires trimestriels pour donner aux partenaires la possibilité d'obtenir des réponses à leurs questions sur les marchés publics de la part d'experts.</p>

Des systèmes et des processus adéquats et pertinents pour évaluer les risques et y faire face, notamment :

<ul style="list-style-type: none"> • Risques stratégiques, programmatiques, d'atteinte à la réputation et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ La circulaire A-123 de l'OMB, sur la responsabilité de l'encadrement en matière de gestion des risques institutionnels et de contrôle interne (<i>Management's Responsibility for Enterprise Risk Management and Internal Control</i>), fournit des orientations de mise en œuvre à l'intention des responsables fédéraux pour améliorer la redevabilité et l'efficacité des opérations et programmes fédéraux par l'identification et la gestion des risques, et par la mise en place d'une obligation d'évaluer, de corriger et de rendre compte de l'efficacité des contrôles internes. ▲ La gestion des risques est un élément fondamental de la mission principale de USAID, qui consiste à soutenir un développement durable piloté au niveau local. USAID a mis en place une Charte de gouvernance pour la gestion des risques institutionnels et le contrôle interne (Governance Charter for Enterprise Risk Management and Internal Control), considérée comme essentielle à la réalisation des buts et objectifs de l'Agence, en permettant de déterminer et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de USAID, de produire des rapports fiables et d'assurer la conformité aux lois et règlements applicables. ▲ En 2018, USAID a publié une Déclaration d'appétence au risque (Risk Appetite Statement), qui fournit à son personnel des orientations générales sur le niveau et le type de risques que l'Agence est prête à assumer – sur la base d'une évaluation des opportunités et des menaces au niveau de l'organisation et dans les principales catégories de risques – pour mener à bien sa mission et atteindre ses objectifs. Cette déclaration d'appétence au risque est en cours de révision.
<ul style="list-style-type: none"> • Corruption 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ L'Administration Biden a fait de la lutte contre la corruption et de la réduction des flux financiers illicites une priorité majeure ; notamment en publiant une Stratégie globale de lutte contre la corruption (United States Strategy on Countering Corruption). Cette stratégie vise notamment à intégrer la lutte contre la corruption dans les priorités régionales, thématiques et sectorielles, et à travailler avec les pays partenaires pour renforcer l'application de la législation anticorruption et accroître le recours aux outils disponibles. ▲ La mise en place récente d'une équipe dédiée à la lutte contre la corruption au sein de USAID (<i>USAID Anti-Corruption Task Force</i>), afin de renforcer et d'intensifier la lutte contre la corruption et de l'intégrer dans l'ensemble du portefeuille de l'Agence, est l'occasion d'adopter une approche plus ciblée en matière de lutte contre la corruption. ● Des défis demeurent néanmoins dans la mise en œuvre par USAID ; ils sont liés à la sensibilisation des partenaires aux politiques de protection des lanceurs d'alerte, ainsi qu'aux modalités de signalement des allégations de fraude ou de corruption.
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ USAID a mis au point une politique globale en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (<i>Policy on Protection from Sexual Exploitation and Abuse</i>) et a publié une boîte à outils à l'intention des partenaires, comprenant des lignes directrices et des ressources sur ce thème ainsi que sur d'autres domaines liés à la protection des personnes (notamment la protection de l'enfance) ; elle a introduit une disposition standard dans ses accords, portant sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les interventions à mener le cas échéant, à l'intention des organisations internationales, et élabore actuellement une disposition analogue pour ses autres partenaires ; elle impose à ses partenaires d'adopter des codes de conduite pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ; et elle a mis en place une équipe spéciale pour coordonner les travaux relatifs à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. ▲ USAID dispose d'un nouveau projet de procédures opérationnelles standards, pour aider son personnel à réagir face à des accusations d'exploitation ou d'abus sexuels d'une manière plus uniforme et centrée sur les victimes, qui doivent être déployées dans l'ensemble de l'Agence en 2022. USAID déploie actuellement un nouveau système de gestion des cas, afin de suivre et de répondre de façon appropriée aux accusations. ▲ Le Département d'État élabore actuellement des dispositions d'accord types relatives à l'exploitation et aux abus sexuels, et exige des bénéficiaires de ses financements qu'ils adoptent des codes de conduite sur ce thème. Le Département du Trésor examine actuellement la mise en œuvre par les banques multilatérales de développement des mesures de prévention, et leur mise à jour, et opère un suivi pour veiller à ce que ces mesures de prévention ne soient pas diluées. ● Des défis demeurent, s'agissant notamment de la coordination avec d'autres pans de l'administration et de la mobilisation transversale des autres entités gouvernementales, comme le Département de la défense, pour mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels.

Innovation et adaptation :	
<ul style="list-style-type: none"> Le leadership, les systèmes internes et les capacités sont en place pour introduire, encourager, mesurer et développer l'innovation dans le domaine de la coopération pour le développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ USAID met en place des capacités dédiées aux connaissances comportementales comprenant plusieurs équipes d'innovation, notamment le centre pour l'innovation et l'impact (Center for Innovation and Impact), le pôle innovation, technologie et recherche et le programme Development Innovation Ventures. Parmi ces programmes en faveur de l'innovation figurent les Grands Défis (Grand Challenges). ▲ Le programme d'innovations en matière de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage (<i>Monitoring, Evaluation, Research and Learning Innovations Program</i>, MERLIN) s'efforce d'innover par rapport aux approches traditionnelles de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage. Ces approches peuvent également être mieux adaptées à l'évaluation des efforts d'innovation. Ainsi, l'évaluation à visée de développement (Developmental Evaluation) vise à fournir aux responsables un retour d'information continu sur la mise en œuvre par l'intermédiaire d'un évaluateur intégré ; l'approche Rapid Feedback permet aux organismes de mise en œuvre de tester différentes méthodes pour atteindre certains résultats ciblés.
Résultats, évaluation, gestion des connaissances et apprentissage	
<ul style="list-style-type: none"> Gestion axée sur les résultats en matière de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Tous les organismes américains mettant en œuvre des fonds d'aide extérieure sont tenus de respecter les exigences en matière de reddition de comptes, de suivi et d'évaluation prévues dans la loi de 2016 sur la transparence et la redevabilité en matière d'aide extérieure (Foreign Aid Transparency and Accountability Act). La loi de 2018 portant sur les fondements pour une action publique fondée sur des données probantes (Foundations for Evidence-Based Policymaking Act) met l'accent sur les fonctions de collecte de données et d'éléments factuels au sein de l'administration fédérale, en imposant statutairement des activités de consolidation des données factuelles au niveau fédéral, le libre accès aux données de l'administration, la protection des données confidentielles et l'efficacité statistique. ▲ USAID dispose d'un cadre d'action et d'une structure organisationnelle solides pour produire des résultats, s'adapter et apprendre. USAID gère ses programmes de manière adaptative à travers le dispositif CLA : collaboration, apprentissage et adaptation (Collaborating, Learning, and Adapting). Il s'agit d'un ensemble de pratiques et d'outils que le personnel applique lors de la planification, de la gestion et de l'évaluation des stratégies et des programmes, afin de s'assurer qu'ils sont coordonnés entre eux et fondés sur des données probantes et qu'ils s'adaptent aux apprentissages émergents et aux changements de contexte. ▲ USAID travaille avec le Département d'État pour mettre au point et gérer plus de 100 indicateurs standards sur l'aide extérieure sur la base de définitions communes et de méthodes de collecte bien définies. USAID publiera des données illustratives issues de ces indicateurs sur le site Dollars to Results une fois que ceux-ci seront finalisés. Le Learning Lab de USAID est une plateforme permettant de générer et de partager des informations, des outils et des ressources sur la manière dont les praticiens du développement peuvent collaborer pour intégrer l'apprentissage tout au long du cycle de programme de USAID. ▲ Les données et éléments factuels issus des évaluations sont intégrés dans toutes phases du cycle de programme de USAID, y compris la planification stratégique des stratégies de coopération pour le développement par pays, et la planification et conception des activités. ● L'exigence de redevabilité demeure le principal moteur de la notification des résultats et de la gestion des données probantes ; les données pourraient être partagées plus systématiquement avec les partenaires et destinées à améliorer les systèmes. ▼ Le recours aux Objectifs de développement durable comme cadre d'organisation des résultats est limité.
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Quatre organismes publics américains – le Département d'État, USAID, la DFC et la MCC – gèrent et évaluent une part importante de l'aide extérieure des États-Unis, chacun disposant d'un service dédié qui supervise et soutient la mise en œuvre. Des précisions sur le système d'évaluation des États-Unis sont disponibles en ligne, notamment pour le Bureau de l'aide extérieure (Office of Foreign Assistance) du Département d'État des États-Unis, le Bureau de l'apprentissage, de l'évaluation et de la recherche (Office of Learning, Evaluation and Research) de USAID, la DFC et le Département de la politique et de l'évaluation (Department of Policy and Evaluation) de la MCC. Le site web du Centre de ressources du CAD sur l'évaluation du développement (DEReC) présente les évaluations de la coopération pour le développement des États-Unis. ▲ USAID et le Département d'État ont élaboré des plans de collecte de données probantes (programmes d'apprentissage) et des plans annuels d'évaluation, qui offrent à ces deux organismes la possibilité de prendre des décisions d'action publique en s'appuyant sur les meilleures données

	<p>probantes disponibles.</p> <p>▲ La politique d'évaluation de USAID met l'accent sur les principes d'indépendance, de transparence, de pertinence, de rigueur, d'appropriation locale, ainsi que sur l'intégration de l'évaluation dès la phase de conception.</p> <p>● USAID a créé un tableau de bord interne des évaluations menées au sein de l'Agence, qui répertorie les évaluations achevées au moyen d'une carte interactive. Grâce à des filtres, on peut effectuer une recherche par unité opérationnelle, secteur, objectif d'évaluation, type d'évaluation, usage de l'évaluation, mais il n'est pas ouvert au grand public et USAID pourrait s'attacher davantage à partager ses nombreux travaux d'évaluation.</p> <p>● La politique d'évaluation du Département d'État fait du principe d'indépendance et d'intégrité l'un de ses trois axes de l'évaluation, mais cette politique pourrait être davantage alignée sur les critères d'évaluation du CAD.</p> <p>▼ Globalement, les systèmes d'évaluation pourraient être davantage utilisés et l'approche stratégique des évaluations plus claire, afin de s'assurer qu'elles soient plus homogènes d'un organisme à l'autre et qu'elles s'appuient sur la solide politique d'évaluation de USAID.</p> <p>▲ La MCC confie à une entité extérieure le soin de mener des évaluations indépendantes rigoureuses pour chacun de ses projets. Près de 40 % d'entre elles sont des évaluations d'impact, qui reposent sur des méthodes expérimentales. La politique de suivi et d'évaluation (Policy for Monitoring and Evaluation) de la MCC exige que tous les programmes définissent et suivent des plans globaux de suivi et d'évaluation respectant les règles de la MCC. Les notes d'évaluation (Evaluation Briefs) présentent les principales conclusions et les enseignements tirés des évaluations indépendantes de la MCC. Les pages portant sur les résultats et enseignements sectoriels (Sector Results and Learning) favorisent l'apprentissage et éclairent la conception de programmes en regroupant les dernières données de suivi, les résultats et les enseignements tirés des évaluations indépendantes dans les principaux secteurs dans lesquels la MCC investit. Les rapports de la série Principles into Practice traitent des recherches de la MCC concernant les apprentissages dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, des transports, et de l'éducation, entre autres.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des connaissances et apprentissage 	<p>▲ Il existe une solide culture de l'apprentissage et de la gestion des connaissances au sein de USAID. En 2019, USAID a mis en place une fonction de responsable de la gestion des connaissances et de l'apprentissage organisationnel au niveau de l'Agence.</p> <p>▲ Le Programme d'apprentissage de l'Agence (Agency Learning Agenda) énonce les priorités, cible les ressources sur les domaines présentant un déficit critique de connaissances en rapport avec les priorités stratégiques et s'aligne sur le plan stratégique conjoint 2022-26. Il aborde également des questions opérationnelles cruciales pour favoriser l'amélioration continue : 1) comment USAID peut mieux adapter ses systèmes, processus et ressources aux besoins et garantir une réaction flexible et rapide en cas de crise ; 2) comment USAID peut mieux favoriser l'utilisation des données probantes pour faire avancer les priorités stratégiques clés ; et 3) comment les programmes et opérations de USAID peuvent atténuer les préjudices causés aux populations sous-représentées et marginalisées tout en favorisant l'équité et l'inclusion.</p>

Notes : ▲ Les triangles verts signalent une bonne pratique ; ● les ronds orange indiquent des progrès en cours, avec une marge supplémentaire d'amélioration ; ▼ les triangles rouges signalent les domaines où des améliorations sont nécessaires.

Source : ce tableau a été élaboré par le Secrétariat de l'OCDE à l'issue de l'examen par les pairs des États-Unis réalisé par le CAD de l'OCDE et s'appuie également sur l'autoévaluation produite par les États-Unis.

Références

- Government of the United States (2022), *2022 OECD DAC Peer Review: Self-Assessment - United States of America*, [14]
[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR\(2022\)1/7/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR(2022)1/7/en/pdf).
- Morgenstern, E. et N. Brown (2022), *Foreign Assistance: An Introduction to U.S. Programs and Policy*, Congressional Research Service, Washington, DC, [12]
<https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R40213> (consulté le 31 mai 2022).
- OECD (2022), *Development Co-operation Profiles - United States*, [7]
<https://www1.compareyourcountry.org/snaps/dev-coop-profiles-2022/en/4172/302>.
- OECD (2022), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: United States 2022*, [8]
 OECD Development Co-operation Peer Reviews, OECD Publishing, Paris,
[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR\(2022\)3/7/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR(2022)3/7/en/pdf).
- OECD (2021), *DAC Statistical Reporting Issues in 2020 on 2019 Data*, [11]
 DCD/DAC/STAT(2021)18,
[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT\(2021\)18/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT(2021)18/en/pdf) (consulté le 15 septembre 2021).
- OECD DAC (2021), *2020 Report on the DAC Recommendation on Untying ODA*, [10]
 OECD Publishing, Paris,
[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2020\)54/FINAL/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2020)54/FINAL/en/pdf) (consulté le 6 janvier 2021).
- OECD/UNDP (2019), *Making Development Co-operation More Effective : 2019 Progress Report*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/26f2638f-en>. [9]
- United States Congress (2019), *Global Fragility Act*, H.R. 2116, [4]
<https://www.congress.gov/bill/116th-congress/house-bill/2116/text>.
- United States Congress (2010), *GPRA Modernization Act of 2010*, [6]
<https://www.govinfo.gov/content/pkg/PLAW-111publ352/pdf/PLAW-111publ352.pdf>.
- US Department of State (2022), *United States Strategy to Prevent Conflict and Promote Stability*, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2021/01/2020-US-Strategy-to-Prevent-Conflict-and-Promote-Stabilit-508c-508.pdf>. [5]
- US Department of State/USAID (2022), *Joint Strategic Plan FY 2022-2026*, [2]
https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/Final_State-USAID_FY_2022-2026_Joint_Strategic_Plan_29MAR2022.pdf.
- US Department of State/USAID/US Department of Defense (2018), *Stabilization Assistance Review: A Framework for Maximizing the Effectiveness of U.S. Government Efforts to Stabilize Conflict-affected Areas*, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/06/SAR-Final.pdf>. [3]
- US International Development Finance Corporation (2022), *DFC 2021 Annual Report*, [13]
https://www.dfc.gov/sites/default/files/media/documents/DFC_2021_Annual_Report_Final_Web.pdf (consulté le 31 mai 2022).

White House (2021), *Interim National Security Strategic Guidance - March 2021*, [1]
<https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/03/NSC-1v2.pdf>.

Notes

¹ Données à la date du 30 septembre 2021. Toute arrivée après cette date n'a pas été comptabilisée. En ce qui concerne les données relatives aux ressortissants nationaux agents du service extérieur, il convient de noter que USAID, en coordination avec le Département d'État, est passé de l'utilisation du système WebPASS au système Overseas Personnel System. Dans ce cadre, USAID procède actuellement à la validation des données sur l'étranger afin de veiller à ce que tous les effectifs et tous les pays soient pris en compte avec exactitude. Pour de plus amples informations sur la structure organisationnelle de USAID à l'étranger et à Washington, D.C., voir www.usaid.gov/results-and-data/progress-data/agency-financial-report/fy-2021.

² Le code géographique 937 autorise les bénéficiaires à acheter des biens et des services aux États-Unis, dans le pays bénéficiaire ou d'autres pays en développement, mais exclut les « pays en développement avancés » et les pays sources interdits (liste actuellement vide). Le code 937 est généralement attribué lorsque la composante approvisionnement du contrat est supérieure à 250 000 USD. Le code géographique 935 autorise les bénéficiaires à acheter des biens et des services à n'importe quel pays à l'exception des pays sources interdits. Ce code est généralement attribué lorsque la composante approvisionnement du contrat est inférieure à 250 000 USD, si une dérogation a été accordée ou si le contrat est financé par des fonds d'aide au développement ou d'un programme analogue. Le code géographique 110 autorise les bénéficiaires à acheter des biens et des services aux États-Unis, aux États indépendants de l'ex-Union soviétique et aux pays en développement, à l'exclusion des pays sources interdits. On trouvera des précisions à l'adresse suivante : www.ngoconnect.net/sites/default/files/2021-11/SCS%20Global%20Implementation%20Tips%20for%20USAID%20Partners%20-%20Updated%202022.pdf.

³ L'aide liée exclut l'aide alimentaire (codes-objet 52010 et 72040), mais inclut l'alimentation scolaire (code-objet 11250).

⁴ Dans le Cadre de l'OCDE sur la fragilité, l'APD ciblant les secteurs liés à la paix est repérée au moyen des codes-objet 15110, 15111, 15112, 15113, 15130, 15150, 15152, 15153, 15160, 15170, 15210, 15220, 15230, 15240, 15250 et 15261. Pour de plus amples détails, on se reportera à la page 166 du rapport *États de fragilité* de 2018 à l'adresse <https://doi.org/10.1787/9789264308916-fr>.